

**PROGRAMME DE PAIEMENTS ANTICIPÉS (PPA)  
ANNÉE DE PROGRAMME 2017**

**AIDE-MÉMOIRE**

**FORMULAIRES OBLIGATOIRES À REMPLIR**

Veuillez cocher la case vis-à-vis chaque instruction afin de vous assurer d'avoir rempli/signé/inclus tous les documents nécessaires.

**1. DEMANDE ET ACCORD DE REMBOURSEMENT (7 pages)**

Vous devez remplir les **sections 1. à 2.2.**

Vous devez choisir, à la **section 2.**, votre cycle d'exploitation en fonction de votre situation.

Si vous choisissez un cycle de remboursement en cycle standard (dégressif), vous devez cocher votre engagement;

Vous devez choisir la fréquence de vos versements.

**EXPLOITATION EN CYCLE CONTINU:**

➤ L'avance se calcule sur un inventaire minimal et constant, en raison d'une rotation continue des animaux (c.-à-d. que les bêtes vendues sont rapidement remplacées par de nouvelles).

➤ Tous les ovins doivent être commercialisés avant la fin de l'année de programme.

➤ Un seul cycle d'avance de douze (12) mois en exploitation continu est alloué par année de programme.

**EXPLOITATION EN CYCLE STANDARD (DÉGRESSIF):**

➤ L'avance se calcule sur le nombre de têtes présentes au moment de la demande;

➤ le producteur doit faire parvenir à l'agent d'exécution un minimum de quatre (4) chèques postdatés qui seront déposés trimestriellement (ou à fréquence autre). Le producteur recevra, avec son avis de dépôt, un échéancier indiquant les montants à payer;

➤ Le solde restant de l'avance sera analysé selon les ventes réelles et devra être ajusté en conséquence pour le(s) dernier(s) versement(s);

➤ Le producteur peut faire une autre demande d'avance pour les nouvelles têtes arrivées;

➤ Tous les ovins doivent être commercialisés avant la fin de l'année de programme.

Vous devez signer la **section 5.1.** Dans le cas d'une société ou d'une compagnie, **TOUS** les actionnaires/associés de votre entreprise doivent signer.

Un **\*TÉMOIN** doit signer à la **section 5.2.** pour attester que les signataires des annexes **A, B, C, D, E, F** et **G** sont bien les producteurs demandeurs.

**\* Le témoin ne doit détenir aucun lien de parenté avec le(s) producteur(s)/actionnaire(s)/associé(s).**

**2. ANNEXE « A » CONVENTION ENTRE LEOQ ET LES PRODUCTEURS PARTICIPANTS (1 page)**

Vous devez remplir et signer. Dans le cas d'une société ou d'une compagnie, **TOUS** les actionnaires/associés de votre entreprise doivent signer.

**3. ANNEXE « B » ACCORD DE CESSION DES PRESTATIONS DU GRE (2 pages)**

➤ Ce document servira en cas de défaut seulement

Vous devez remplir la **section 1.**

Vous devez signer la **section 2.1.** Dans le cas d'une société ou d'une compagnie, **TOUS** les actionnaires/associés de votre entreprise doivent signer.

L'institution financière/créancier doit remplir la **section 1.1.** et signer la **section 1.2.**

**\*Joindre une feuille supplémentaire pour chaque institution financière/créancier**

**4. ANNEXE « C » SITUATION BANCAIRE (1 page)**

Vous devez remplir et signer la **section 1.**

L'institution financière/créancier doit remplir et signer la **section 1.1.**

**\*Joindre une feuille supplémentaire pour chaque institution financière/créancier**

**5. ANNEXE « D » GARANTIE PERSONNELLE OU OBLIGATION CONJOINTE ET SOLIDAIRE (1 page)**

Dans le cas d'entité légale à un seul propriétaire ou actionnaire, le producteur demandeur doit remplir et signer la **section 1. Garantie personnelle.**

Dans le cas de société de personnes, personne morale à plusieurs propriétaires, **TOUS** les actionnaires/associés de votre entreprise doivent remplir et signer la **section 1.1 Garantie conjointe et solidaire.**

**6. ANNEXE « E » PRODUCTEURS LIÉS (2 pages)**

Vous devez remplir la **section 1.** ainsi que les **sections 1.1.** et **1.2.** (le cas échéant).

Vous devez signer la **section 2.1.** Dans le cas d'une société ou d'une compagnie, **TOUS** les actionnaires/associés de votre entreprise doivent signer.

**7. ANNEXE « F » HYPOTHÈQUE MOBILIÈRE (2 pages)**

Vous devez remplir la **section 1.1.** et **4.2.**

Vous devez signer la **section 9.1.** Dans le cas d'une société ou d'une compagnie, **TOUS** les actionnaires/associés de votre entreprise doivent signer.

**8. ANNEXE « G » ACCORD DE CRÉANCIER PRIVILÉGIÉ (2 pages)**

Vous devez remplir la **section 1.**

Vous devez signer la **section 3.2.** Dans le cas d'une société ou d'une compagnie, **TOUS** les actionnaires/associés de votre entreprise doivent signer.

L'institution financière/créancier doit remplir la **section 2.** et signer la **section 3.1.**

**\*Joindre une feuille supplémentaire pour chaque institution financière/créancier**

**⚠ Si vous apportez un changement pour corriger une information préinscrite dans vos formulaires, veuillez apposer vos initiales auprès de chacune de ces corrections.**

...Verso

## AIDE-MÉMOIRE (SUITE)

Voici une liste des **documents obligatoires** à joindre aux formulaires afin que votre demande soit complète et que le processus d'approbation soit accéléré.

### DOCUMENTS OBLIGATOIRES À JOINDRE AUX FORMULAIRES

#### POUR UNE PREMIÈRE PARTICIPATION AU PPA LEOQ

Dans le cas où votre entreprise est enregistrée ou incorporée, vous devez fournir une copie d'un des documents mentionnés ci-dessous, sur lequel apparaissent le **nom légal de votre entreprise** et le **% des parts de chacun des actionnaires/associés**:

- Contrat de société **OU**;
- Certificat d'enregistrement **OU**;
- Charte d'incorporation **OU**;
- Déclaration annuelle à l'Inspecteur général des institutions financières.

#### **Vous devez également fournir ces documents:**

- Copie des **états financiers** les plus récents;
- Preuve de **couverture d'assurance** «multi-risques» sur vos animaux de ferme ou ovins d'engraissement en inventaire sur laquelle apparaissent:
  - ✓ Le montant de la couverture (proportionnel à l'avance consentie);
  - ✓ La date d'échéance;
  - ✓ Si votre demande d'avance est acceptée, LEOQ devront y être inscrits comme créanciers.
- Spécimen de chèque** de votre institution financière, car le montant du PPA sera versé par transfert bancaire;
- Copie du **Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles** (ASRA):
  - ✓ Paiement final de la FADQ de l'année **2015** et **2016**;
  - ✓ Relevé(s) en cours le(s) plus récent(s) comme preuve de participation pour l'année **2017**.

### DOCUMENTS OBLIGATOIRES À JOINDRE AUX FORMULAIRES

#### PRODUCTEUR QUI A DÉJÀ PARTICIPÉ À UNE CAMPAGNE PRÉCÉDENTE

- Copie des **états financiers** les plus récents;
- Si vous avez changé d'institution financière, joindre le **nouveau spécimen de chèque**, sinon celui à votre dossier sera utilisé pour le transfert bancaire;
- Copie du **Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles** (ASRA):
  - ✓ Paiement final de la FADQ de l'année **2016**;
  - ✓ Relevé(s) en cours le(s) plus récent(s) comme preuve de participation pour l'année **2017**.

### FRAIS D'ADMINISTRATION - DÉPÔT D'INTÉRÊT

#### FRAIS D'ADMINISTRATION

Pour la portion de 0 \$ à 100 000 \$: 0,76 % du montant et  
Pour la portion supérieure à 100 000 \$: 0,30 % sur la partie entre 100 000 \$ et 300 000 \$ et  
0,15 % sur l'excédent

**Minimum:** 350 \$

**Maximum:** 1 500 \$

#### DÉPÔT D'INTÉRÊT

Le dépôt d'intérêt est de 4 % sur la partie des avances portant intérêt;

L'excédent de fin de campagne sera remboursé au producteur, s'il y a lieu, et s'il a respecté les exigences du programme. Sinon, ce montant sera appliqué sur le remboursement des sommes dues.

#### **Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec le Service du PPA par:**

- ☎ Téléphone: **450 679-0540**
- 📠 Télécopieur: **450 463-5223**
- ✉ Courriel: [ppa-bovins@upa.gc.ca](mailto:ppa-bovins@upa.gc.ca)

L'ÉQUIPE DU PPA	POSTE TÉLÉPHONIQUE
Michèle de Munck	8993
Ginette Gingras	8990
Nancy Péarron	8994